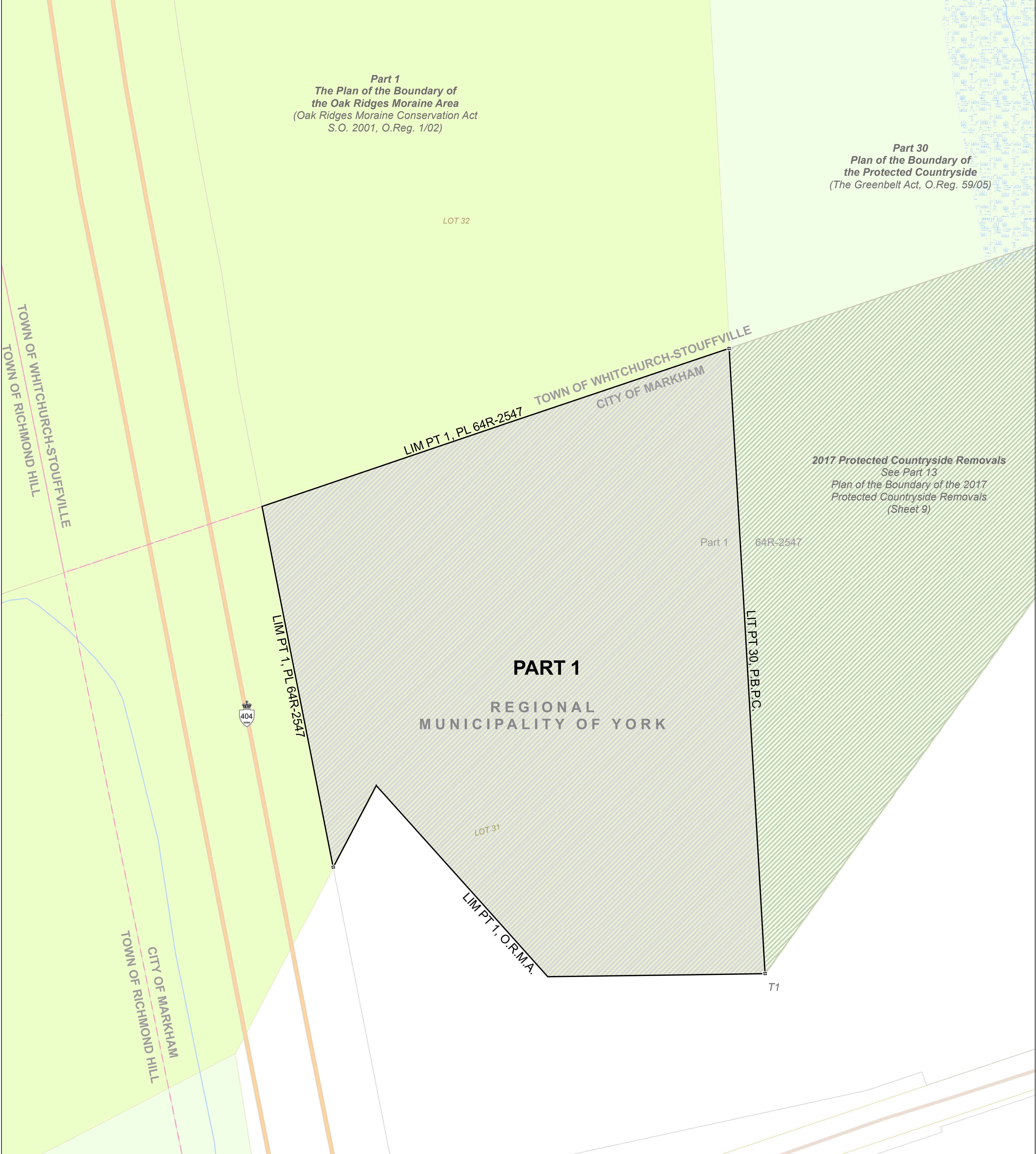


Part 1
The Plan of the Boundary of
the Oak Ridges Moraine Area
(Oak Ridges Moraine Conservation Act
S.O. 2001, O.Reg. 1/02)

Part 30
Plan of the Boundary of
the Protected Countryside
(The Greenbelt Act, O.Reg. 59/05)



2017 Protected Countryside Removals
See Part 13
Plan of the Boundary of the 2017
Protected Countryside Removals
(Sheet 9)

PART 1
REGIONAL
MUNICIPALITY OF YORK

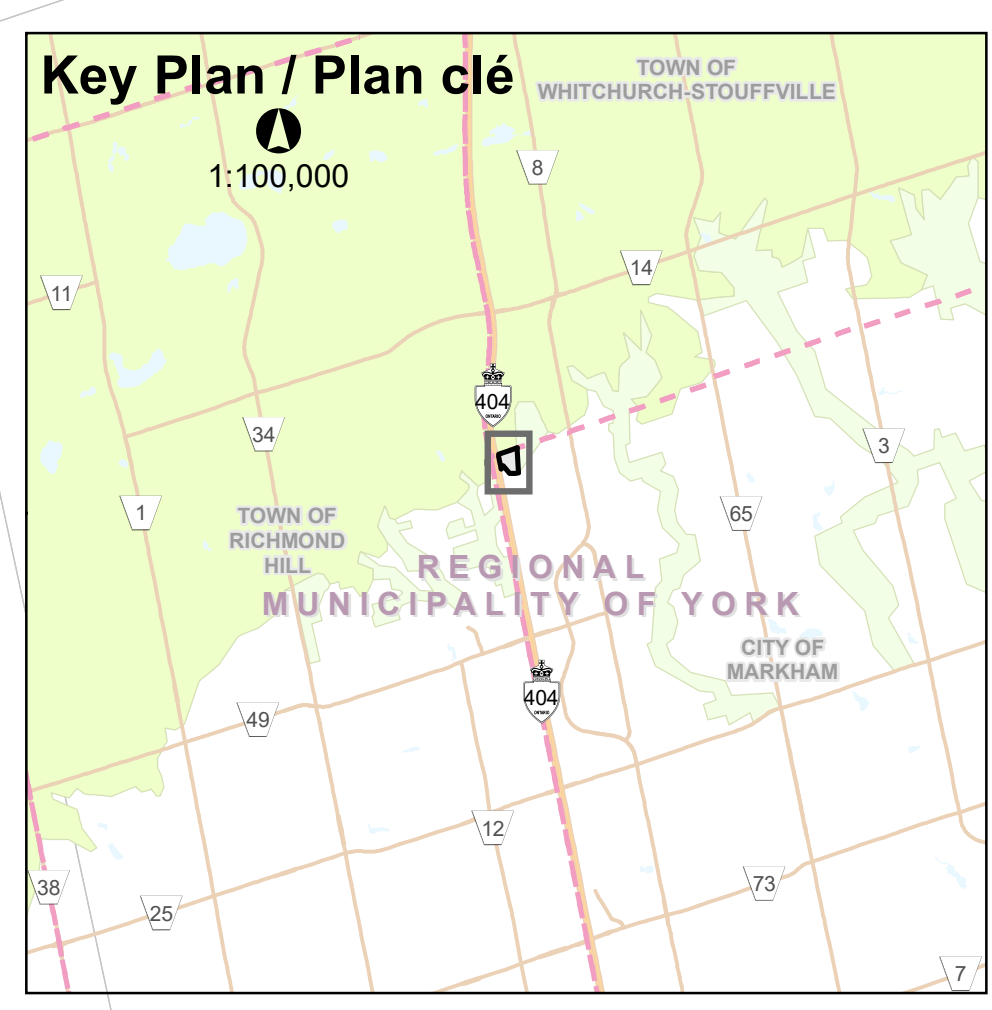
ONTARIO REGULATION No. _____
RÈGLEMENT DE L'ONTARIO No. _____

SCHEDULE No. _____
ANNEXE No. _____

CERTIFICATE OF THE SURVEYOR GENERAL / CERTIFICAT DE L'ARPEUTEUR GÉNÉRALE

I HEREBY CERTIFY THAT THIS PLAN HAS BEEN FILED WITH THE OFFICE OF THE SURVEYOR GENERAL OF ONTARIO IN THE MINISTRY OF NATURAL RESOURCES AND FORESTRY ON THE ____ DAY OF _____, 2017.
JE CERTIFIE, PAR LA PRÉSENTE, QUE CE PLAN A ÉTÉ DÉPOSÉ AUPRÈS DU BUREAU DE L'ARPEUTEUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO AU MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES ET DES FORÊTS LE ____ E JOUR DE _____, 2017.

Original Signed May 4, 2017 / Original signé le 4 mai 2017
S. F. MACGREGOR
SURVEYOR GENERAL/ARPEUTEUR GÉNÉRALE



THE GREENBELT
Plan of the Boundary of the 2017
Oak Ridges Moraine Area Removal

Sheet 1 of 1

1:1,000

LEGEND

The Greenbelt Area	Ownership Parcel
Oak Ridges Moraine Area Removal	Upper-Tier Municipality
Other 2017 Additions to the Greenbelt	Lower/Single-Tier Municipality
Other 2017 Removals from the Greenbelt	Waterbody
Protected Countryside	Wetland
Niagara Escarpment Plan Area	Geographic Lot Fabric
Oak Ridges Moraine Area	Roads
Urban River Valley Area (Glenorchy Addition)	Highway/Major Roads
	Freeway
	Railway Track
	Utility Line
	Watercourse

Data Source: Land Information Ontario Warehouse Jan 2017, other information of record with the Ministry of Natural Resources and Forestry and Land Registry Offices.
Projection: NAD83 (CSRS) UTM Zone 17
Where necessary, all limits are extended to an intersection unless noted otherwise.

NOTES:
CAUTION: THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY

1. Il faut obtenir les instructions relatives à l'arpentage du Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario avant de déterminer quelque limite que ce soit au sol.
2. Ce plan a été élaboré en se fondant sur les meilleurs renseignements disponibles, mais sans avoir effectué de levés. La précision de la localisation absolue et relative des données indiquées ici n'a pas été vérifiée.
3. Il ne faut pas se fier à cette carte pour déterminer l'emplacement des lignes de démarcation juridique, y compris les limites ou la superficie des parcelles, ni comme guide pour la navigation.
4. Des parties des terrains décrits ci-dessous peuvent être assujetties à des politiques, règlements ou normes de planification concomitantes, tels que modifiés de temps à autre. Si nécessaire, consulter les dispositions relatives aux conflits dans la législation applicable.
5. Les changements apportés à l'annotation sur les limites sont les suivants:
6. Plan of the Boundary of the Protected Countryside as Greenbelt Act, S.O. 2005, O. Reg. 59/05.
7. Plan of the Boundary of the Oak Ridges Moraine Area as Oak Ridges Moraine Conservation Act S.O. 2001, O.Reg. 1/02.

ABBREVIATIONS:

N/S/E/W - North/South/East/West	LIM - Limit	PL - Plan
P.B.P.C. - Plan of the Boundary of the Protected Countryside	WE - Water's Edge	PT - Part
O.R.M.A. - Plan of the Boundary of the Oak Ridges Moraine Area	RA - Road Allowance	BLK - Block
LL - Lot Line	HWY - Highway	RD - Road
INT - Intersection	EXT - Extended	CL - Centreline

PRODUCED BY:
The Office of the Surveyor General
May 4, 2017
Ministry of Natural Resources and Forestry
© Queen's Printer for Ontario and its licensors, 2017
MAY NOT BE REPRODUCED WITHOUT PERMISSION

LA CEINTURE DE VERDURE
Plan des limites des enlèvements
dans la zone de la Moraine
d'Oak Ridges - 2017

Feuillet 1 de 1

1:1,000

LÉGENDE

Zone de la ceinture de verdure	Parcelle de propriété
Enlèvement à la zone de la moraine d'Oak Ridges	Municipalité de palier supérieur
Autres ajouts à la ceinture de verdure 2017	Municipalité de palier inférieur/unique
Autres enlèvements à la ceinture de verdure 2017	Plan d'eau
Campagne protégée	Zones humide
Zone visée par le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara	Lots géographiques
Zone de la moraine d'Oak Ridges	Chemins
Zone des vallées fluviales urbaines (ajout des terres Glenorchy)	Routes principales
	Autoroute
	Chemin de fer
	Ligne électrique
	Cours d'eau

Source de Données: Entrepôt de données d'information sur les terres de l'Ontario janvier 2017, autres données enregistrées auprès du ministère des Richesses naturelles et des Forêts et des Mines et des bureaux d'enregistrement immobilier.
Projection: Zone 17 UTM NAD83 CSRS
Lorsque cela est nécessaire, toutes les limites sont étendues jusqu'à une intersection, sauf indication contraire.

NOTES:
AVERTISSEMENT : LA PRÉSENTE N'EST PAS UN PLAN D'ARPEUTAGE

1. Il faut obtenir les instructions relatives à l'arpentage du Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario avant de déterminer quelque limite que ce soit au sol.
2. Ce plan a été élaboré en se fondant sur les meilleurs renseignements disponibles, mais sans avoir effectué de levés. La précision de la localisation absolue et relative des données indiquées ici n'a pas été vérifiée.
3. Il ne faut pas se fier à cette carte pour déterminer l'emplacement des lignes de démarcation juridique, y compris les limites ou la superficie des parcelles, ni comme guide pour la navigation.
4. Des parties des terrains décrits ci-dessous peuvent être assujetties à des politiques, règlements ou normes de planification concomitantes, tels que modifiés de temps à autre. Si nécessaire, consulter les dispositions relatives aux conflits dans la législation applicable.
5. Les changements apportés à l'annotation sur les limites sont les suivants:
6. Plan of the Boundary of the Protected Countryside as Greenbelt Act, S.O. 2005, O. Reg. 59/05.
7. Plan of the Boundary of the Oak Ridges Moraine Area as Oak Ridges Moraine Conservation Act S.O. 2001, O.Reg. 1/02.

ABBREVIATIONS:

N/S/E/W - nord/sud/est/ouest	LIM - limite	PL - plan
P.B.P.C. - Plan of the Boundary of the Protected Countryside	WE - ligne des eaux	PT - partie
O.R.M.A. - Plan of the Boundary of the Oak Ridges Moraine Area	RA - emprise routière	BLK - bloc
LL - ligne de lots	HWY - route principale	RD - chemin
INT - intersection	EXT - prolongé	CL - ligne médiane

Élaboré par:
Bureau de l'arpenteur général de l'Ontario
4 mai 2017
Ministère des Richesses Naturelles et des Forêts
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et ses concédants, 2017
NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION